

# Nouveautés - changements - infos - saison 2024/2025

## Le certificat médical - nouvelles dispositions

Pour le certificat médical le cycle de trois ans est toujours en vigueur. Vous trouverez en annexe, à la fin de l'annuaire, un certificat médical réglementaire ainsi que les « questionnaires de santé pour majeurs et mineurs » et les « attestations pour majeurs et mineurs » prêts à l'emploi pour la prise des licences.

Pour les pratiquants majeurs et mineurs, la délivrance de la première licence ou le renouvellement de la licence nécessite un questionnaire de santé. Il devra être rempli et une attestation devra être renseignée et signée par le pratiquant. Le questionnaire de santé est à conserver par le ou la licenciée, Quant au certificat médical ou l'attestation, ils sont à conservés par le club.

Si le licencié se trouve dans l'un des cas suivants, il devra remettre obligatoirement un certificat médical :

-Les pratiques sportives en FSGT qui rentrent dans les activités à contraintes particulières (article L.231-2-3 du Code du sport)

① Les activités sportives s'exerçant dans un environnement spécifique : Alpinisme, Plongée subaquatique et Spéléologie.

② Les activités sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement par un «knock-out» : Toutes les activités de Sports de combat, autres que le Judo et l'Escrime.

③ Les activités sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé : Tir, Ball-trap et Biathlon.

④ Les activités sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du modélisme automobile radioguidé : Sport auto, Karting et Motocyclisme.

⑤ Les activités sportives comportant l'utilisation d'un aéronef à l'exception de l'aéromodélisme : Voltige aérienne, Giravation, Parachutisme, Aérostation, Vol à voile, Vol libre, ...

⑥ Les activités rugby : à 7, à 13 et à 15.

-S'il répond « OUI » à au moins une rubrique du questionnaire de santé.

## Obligation pour un mineur lors d'une compétition locale ou nationale

Pour les mineurs il est désormais obligatoire de fournir pour toute compétition locale ou nationale une autorisation signée par les parents pour effectuer un contrôle anti-dopage nécessitant une technique invasive (prélèvement de sang notamment).

Chaque athlète mineur ou majeur protégé devra avoir sur lui lors de tout déplacement en stage, en compétition ou rassemblement, une copie de cette autorisation ainsi que sa Carte d'Identité Nationale et sa Licence FSGT conformément à l'article R 232-52 du Code du sport.

## Le Contrôle d'honorabilité

Le contrôle d'honorabilité a pour but de prévenir toute violence sexuelle dans le sport et sera mis en place au niveau de la FSGT pour la saison 2024/2025.

Les dirigeants et responsables de clubs ainsi que les animateurs, éducateurs et entraîneurs sportifs feront l'objet d'un contrôle des services de l'Etat portant sur le respect de leur obligation d'honorabilité.

Les fédérations sont chargées de recueillir les données des pratiquants soumis à cette obligation. Les clubs doivent indiquer à la fédération l'identité des personnes concernées par ce contrôle. Cette indication se fera avec l'accord de l'adhérent. En cas de refus de ce dernier, l'adhérent pourra obtenir sa licence mais devra renoncer à ses fonctions de dirigeant et d'encadrant.

Le contrôle se fera via la demande de licence en ligne, il n'est plus nécessaire de remplir un document papier. Il se fera lors de la prise de licence !

### **Informations en matière d'assurance**

*Conformément aux dispositions du code du sport, les dirigeants et responsables de clubs sont tenus d'informer chaque adhérent de son intérêt à souscrire un contrat d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels il peut être exposé du fait de sa pratique sportive. La FSGT propose un contrat d'assurance souscrit auprès de la Willis Towers Watson France. L'adhérent a la possibilité de refuser la souscription de ce contrat. Les dirigeants de club doivent faire signer « la fiche signalétique adhérent » par chaque licencié. Cette fiche correspond à la partie supérieure du formulaire licence FSGT, elle atteste que le licencié a pris connaissance du formulaire Willis Towers Watson France /FSGT. Après sa signature, la fiche signalétique adhérent, est à conserver obligatoirement par le club.*

### **Participation forfaitaire de la CDTT aux épreuves fédérales pour les prises en charge**

Un tarif forfaitaire fixe a été mis en place en fonction du lieu d'implantation des épreuves à savoir. [Ces forfaits figurent sur la page des Tarifs dans l'annuaire.](#)

Pour vous permettre de préparer le déplacement et l'hébergement de vos joueurs pour les épreuves fédérales dans des conditions optimales financièrement nous vous indiquerons, le plus rapidement possible après les épreuves qualificatives, **le nombre de joueurs pris en charge par club** en fonction des résultats obtenus aux Championnats d'Alsace et selon les critères de sélection habituels. **La prise en charge ne sera pas nominative** ce qui facilitera le travail de la CDTT et des clubs.

### **Le Championnat par équipes**

- Les 13 clubs ont engagé des équipes dans les trois championnats pour la saison 2024/2025 : en championnat senior, en championnat vétérans et en championnat mixte.
- **Le championnat senior** se composera des divisions suivantes : Excellence, Honneur, Promotion Strasbourg, Promotion Nord et Division 1 Nord.
- **Toutes les divisions se disputeront avec des équipes à 3 joueurs.** La division EXCELLENCE passe donc de 4 à 3 joueurs afin d'avoir plus d'équipes dans la division et d'avoir plus de rencontres.

- **Le championnat vétérans** regroupera deux divisions pour le secteur Strasbourg et deux divisions pour le secteur Nord.
- **Le championnat mixte** se disputera en une division regroupant le secteur Nord et Strasbourg. Si tous les clubs concernés valide le regroupement.
- **Feuilles de rencontres.**
  - Uniquement la feuille de rencontre EXCEL fournit par le responsable du Championnat est autorisés
- **Le championnat par équipes Jeunes** : il démarrera plus tard et se jouera par secteur. Chaque secteur choisira sa formule en fonction du nombre d'équipes engagées et en accord avec les clubs concernés. Deux formules au choix sont proposées : soit par journées comme chez les adultes, soit sur un tour aller et un tour retour.

## **Epreuves locales**

*Conformément à l'avis émis par les clubs, nous reconduisons les mêmes épreuves locales pour la saison à venir à savoir :*

- **Les quatre championnats d'Alsace** : Adultes, Vétérans, Jeunes Individuels et Jeunes par équipes.
- **Trois tournois** : le Tournoi du 11 novembre, le Tournoi de Hardbat et le Tournoi Individuel Jeunes.

## **Modifications et améliorations pour la saison :**

- **Le Tournoi HARDBAT :**
  - Se déroulera avec les Championnats d'Alsace JEUNES par ÉQUIPES.
- **Tournoi Individuel JEUNES :**
  - Ajout de séries de doubles.
- **Tournoi du 11 novembre :**
  - Amélioration des séries pour terminer dans les délais :
    - Double à élimination directe.
    - Éviter l'inscription de joueurs dans plusieurs séries se jouant en même temps, afin de ne pas surcharger les jeunes participants qui jouent à la fois chez les jeunes et chez les adultes.

## **Formations en prévision**

| **Animateurs - entraîneurs** : Pas de candidats suite aux formulaires d'inscriptions 2024/2025

| **Arbitres** : Pas de candidats suite aux formulaires d'inscriptions 2024/2025

| **Juges-arbitres** : Une formation juge arbitre sera organisée le 20 juillet 2024 par la CFA.